



## BULLETIN D'ADHÉSION 2026

À renvoyer à l'**APVF** par courrier à l'adresse ci-dessous :

**42, boulevard Raspail 75007 PARIS**

Tél. : 01 45 44 00 83 – Mail : [npicard@apvf.asso.fr](mailto:npicard@apvf.asso.fr)

La ville de : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Région : \_\_\_\_\_

Nom et prénom Maire : \_\_\_\_\_

Etiquette politique : \_\_\_\_\_

E-mail mairie : \_\_\_\_\_

E-mail cabinet du maire : \_\_\_\_\_

E-mail DGS : \_\_\_\_\_

Nombre d'habitants : \_\_\_\_\_

N° SIRET/SIREN : \_\_\_\_\_

N° d'engagement : \_\_\_\_\_ Code service exécutant : \_\_\_\_\_

**Souhaite adhérer à l'Association des petites villes de France.**

Au titre de sa cotisation annuelle, fixée à 0,11 € par habitant pour l'année civile 2026 la commune s'engage à verser la somme de (en toutes lettres) :

A laquelle s'ajoute l'abonnement annuel à la revue la « Tribune des Petites Villes » qui s'élève à 30,63€ TTC.

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an. Tout non renouvellement de l'adhésion doit être notifié par courrier signé par le Maire avant la fin de l'année en cours pour prendre effet l'année suivante.

Fait le :

Signature :